

Avis voté en plénière du 29 mars 2017

Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Olga Trostiansky: « Merci à Dominique Riviere et Ernestine Ronai pour ce remarquable travail. Merci aux deux délégations droits des femmes et égalité et Outre-mer pour ce travail d'équipe, suite à la saisine adressée par le Premier Ministre au CESE.

Je voudrais tout d'abord rappeler que les violences faites aux femmes sont une des conséquences des stéréotypes ancrés dans toutes les sociétés, assignant les femmes et les hommes à des rôles de sexe naturellement définis.

Lutter contre les violences ne peut se faire sans qu'un travail de déconstruction de ces stéréotypes ne soit entrepris à tous les niveaux de la société et en particulier à l'école.

Donc vous l'avez compris cher.e.s collègues, il faut rechercher la construction d'une culture de l'égalité avec des femmes et des hommes, pour des femmes et des hommes.

Le second point à partager avec vous aujourd'hui, c'est le continuum des violences. Il s'articule autour de la pauvreté et l'isolement territorial qui peuvent exister en métropole, mais auxquels s'ajoutent des modes de vie dits « traditionnels » avec une très grande hétérogénéité des territoires quand il s'agit des TOM.

Nous devons donc confirmer l'universalité de l'égalité Femmes/Hommes.

L'absence d'infrastructures juridiques, sanitaires et statistiques est un véritable fléau de l'invisibilité des femmes.

Alors qu'elles assurent une grosse part du développement économique, elles ne sont pas dans les lieux de décision économiques leur permettant de partager ces décisions.

Dans ce contexte cher.e.s collègues, je voudrais insister sur le rôle précieux des différent.e.s acteurs et actrices dans la mobilisation contre les violences faites aux femmes : Etat et collectivités locales, CESER, acteurs/actrices locaux.ales ; rôle pivot des délégations régionales et observatoires et particulièrement les associations, qui apportent leur soutien logistique, qui diffusent des informations pratiques, qui écoutent et aident les victimes.

Je pense qu'on peut leur rendre hommage.

Mais je voudrais vous rappeler que nous sommes tous et toutes concerné.e.s. Les entreprises et les organisations syndicales ont toute leur place : vigilance des manager.euse.s, repérage des violences

conjugales dans les dispositifs, à travers des alertes d'absentéisme renouvelé. Et puis les médecins ont un rôle important ; il faut continuer de les former.

Pour conclure, je voudrais insister sur les moyens financiers indispensables pour éradiquer ces violences de manière drastique.

Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies s'est exprimé sur ce sujet :

La violation des droits humains la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes.

Elle ne connaît ni clivage géographique, culturel ou social.

Tant que des actes violents continueront à être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour l'égalité, le Développement et la paix.

Cher.e.s collègues, je vous remercie de vous et de nous sentir tous et toutes concerné.e.s pour apporter tous et toutes ensemble, des solutions ».

Michel Thomiche : « En s'arrêtant juste au titre de ce projet d'avis, on ne peut s'empêcher de penser à un élément supplémentaire de stigmatisation des territoires ultramarins. Économie exsangue, pauvreté, chômage, violence, triste mais logique enchaînement, caractéristique de ces contrées éloignées et miséreuses où le soleil tanne la peau des femmes couvertes d'ecchymoses...

En cadrant le rapport dans un contexte national, cette projection a été minorée à défaut d'avoir pu être évitée. Non ! Il ne fait pas mieux vivre sous les coups de son compagnon en étant à proximité des plages de sable blanc qu'en Alsace ou en banlieue parisienne. Mais la différence est qu'en métropole, les moyens de lutte contre les violences faites aux femmes sont plus importants et surtout mieux coordonnés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Encore que et vous l'avez souligné, le non-dit, le non déclaré, pèsent d'un poids à la terrible signification.

Très justement vous évoquez une réalité contrastée. Entre Pointe-à-Pitre et Wallis, l'état des lieux n'est pas le même. A la différence des territoires polynésiens ou de la Nouvelle-Calédonie, la réalité socio-culturelle des Antilles s'est rapprochée au fil du temps de celle de l'Hexagone avec pour heureux corollaire une amélioration de la condition féminine.

Concernant la Nouvelle-Calédonie, je salue le travail de la mission qui s'y est déplacée afin de mieux appréhender son sujet. Déplacement qui s'inscrit d'ailleurs dans la droite ligne des associations désirées entre les CESER et le CESE national, avec pour résultat un travail concerté de qualité.

Les recommandations quant à elles traduisent nos limites à tous devant l'abominable. Que faire d'autre que répéter inlassablement que le respect dû aux femmes est un absolu inconditionnel ? Que de demander plus de moyens financiers et humains ? Il nous reste à souhaiter que les grands décideurs ou aspirants à la plus haute fonction de l'Etat nous les allouent ces moyens, plutôt que d'envisager la baisse des coûts et celle du nombre de fonctionnaires.

J'espère que ce projet d'avis contribuera aussi modestement soit-il à la diminution des coups « COUPS ». Je voterai en sa faveur ».